



le point

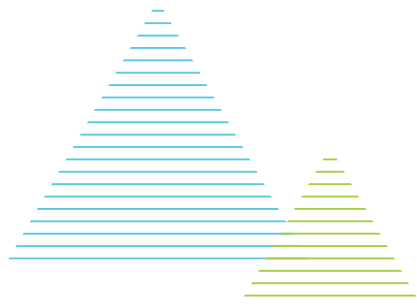
Bulletin du **PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS**

SEPTEMBRE 2025

Votations du 28 septembre **4-5**

Initiative sur les loyers **6**

Hommages **10-11**



UN CERCLE VERTUEUX À PERPÉTUER



Le changement. Une transformation bienvenue pour certain-es, redoutée par d'autres. Changer, c'est quitter ses habitudes, tenter le nouveau et aussi parfois s'exposer à la critique.

En cette rentrée 2025, le PSN a décidé de s'y risquer en apportant un coup de neuf à son identité visuelle. Fini les strates, place aux ronds. Un nouveau graphisme que vous avez peut-être déjà aperçu ces dernières semaines, utilisé sur nos différents supports numériques, mais aussi comme fond pour les affiches « mots d'ordre » des prochaines votations.

Ce changement, bien que relativement discret, n'est pas anodin. Il survient à l'aube d'une période clé. Après deux ans de marathon électoral entre des Fédérales 2023 mémorables, des Communales 2024 marquantes et des Cantonales 2025 historiques, 2026 posera les bases du nouveau cycle à venir.

Renouvellement des instances du parti, développement de la stratégie sur les réseaux sociaux, création de nouveaux organes ou encore renforcement des commissions internes, le travail ne manque pas. Il ne pourra cependant pas être mené à bien sans vous.

Que ce soit à Berne, au niveau cantonal ou dans les communes, votre implication et votre engagement en tant qu'élu-es ou que militant-es joueront un rôle primordial. Suggérez, commentez, critiquez ! Ce n'est qu'ensemble que nous perpétuerons le cercle vertueux que le PSN connaît actuellement.

Le secrétariat cantonal

L'IMPORTANCE du **FOND** de la **FORME**

En août 2009, Philippe Merz titrait son édito du *Point 274* « Le PSN passe au rouge... pourtant l'important est ailleurs ! ». Ce changement d'identité visuelle marquait la disparition du bleu électrique¹ au profit du rouge, avec un logo bidimensionnel conservant toutefois la rose au poing du côté romand. L'article ne leur accordait qu'un paragraphe, mais ces choix graphiques jouent un rôle essentiel : ils incarnent visuellement nos campagnes. L'œil se lasse vite, saturé d'images ; il est donc crucial de renouveler la forme de nos messages tout en gardant les lignes fortes de notre parti. Sans ce travail, nous aurions les mêmes affiches à fond rouge et texte blanc depuis seize ans – une éternité pour la jeunesse qui renouvelle le parti.

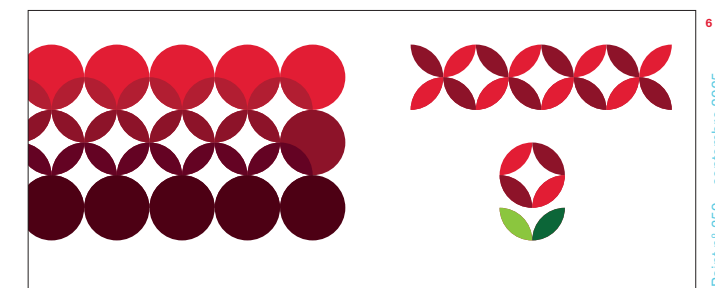
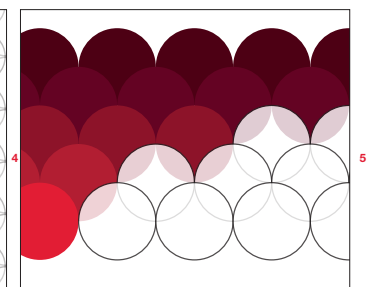
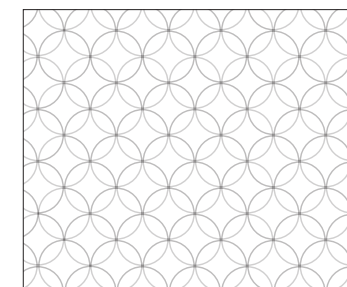
En 2022, les affiches s'appuyaient sur des strates dégradées de rouge², apportant profondeur et dynamisme. Efficaces visuellement, elles étaient cependant complexes à mettre en page et peu modulables à l'utilisation.

Après de nombreux essais, notre choix s'est porté sur le rond – déjà utilisé et apprécié lors de la dernière campagne cantonale. Ce fond apporte à la fois profondeur, mouvement et un aspect englobant, en contraste avec le titrage en capitales blanches du PSS. Une illusion d'optique donne l'impression que les ronds comportent un dégradé, alors qu'il s'agit de couleurs uniformes³. Organisés en grilles, ces ronds s'adaptent facilement aux besoins et aux formats^{4,5}, et ouvrent la voie à de nouveaux jeux graphiques⁶.

Ce nouveau fond, décliné en plusieurs versions, est désormais mis à disposition des sections. Il pourra être utilisé pour les réseaux sociaux, les présentations PowerPoint, les affichettes et l'ensemble de nos communications courantes.

Nathan Jucker
graphiste cantonal

GRAPHISME



FÊTE des VENDANGES

Après la Braderie, venez partager un verre les **26, 27 et 28 septembre à Neuchâtel**. Le stand du PS se tiendra, comme l'année passée, au croisement de la rue de l'Hôpital et de la rue du Concert.

Les MULTIPLES VERTUS de la VALEUR LOCATIVE

La valeur locative protège les jeunes propriétaires, empêche le travail au noir et maintient le parc immobilier en bon état.

Nous devons voter sur l'introduction d'un impôt sur les résidences secondaires. Pourquoi le PS est-il contre ? Parce qu'en introduisant cet impôt, le Parlement fédéral a supprimé celui sur la valeur locative et que les deux projets sont liés. Ce n'est que si l'impôt sur les résidences secondaires est introduit que la valeur locative sera supprimée et, conformément à la Constitution, l'introduction d'un nouvel impôt exige un vote de la population. Le PS s'oppose à la partie valeur locative beaucoup plus qu'à l'aspect résidences secondaires.

Comment fonctionne la valeur locative ?

En Suisse, tout investissement qui produit un rendement est imposé avec le revenu. Si on investit 1000 francs dans une action qui en procure 10 de dividende, ces 10 francs sont ajoutés au revenu. Si on investit dans un appartement et qu'on le loue, on doit ajouter le revenu de l'appartement après déduction des frais (intérêt...). Pour la valeur locative, si on investit pour se loger, on obtient un rendement en nature, à savoir le droit d'habiter gratuitement sa propriété, sous réserve des frais déductibles.

Un impôt sur un revenu fictif ?

La valeur locative, malgré ses qualités, a souvent mauvaise réputation car on se considère taxé sur un revenu fictif, puisqu'on n'encaisse pas l'argent qui nous est imputé comme contribuable. Or c'est loin d'être le seul revenu en nature imposé : un employé qui mange dans une cantine sans payer est imposé sur la conversion de la valeur de la nourriture sur son certificat de salaire ; une personne « logée-blanchie » est taxée sur la contre-valeur d'habiter et de manger « gratuitement ». C'est une règle assez commune en matière fiscale que certains revenus sont taxés alors que le contribuable ne les encaisse pas sous la forme monétaire mais sous la forme d'un droit (de manger chez son employeur, d'y dormir sans payer de loyer et, pour la valeur locative, rendement de la propriété sous forme de droit d'habitation).

En organisant la valeur locative, les pouvoirs publics sont cohérents car ils permettent de déduire les frais d'entretien et les intérêts de la dette. Exactement comme pour le revenu. Si j'habite Corcelles et travaille à Lausanne, les frais de transport, qui permettent d'acquérir le revenu, sont déductibles. Si j'ai une maison que j'habite, les frais qui permettent de maintenir mon droit d'habitation (entretien) et ceux qui m'ont permis d'acquérir ce droit (dette) sont déductibles.

Que risque-t-on ?

Le premier problème est financier. Comme plus une habitation est grande et luxueuse, plus le droit d'y habiter (valeur locative) vaut cher, supprimer la valeur locative est avant tout avantageux pour les personnes aux biens les plus grands et luxueux – les plus riches. Et ce serait un manque à gagner de 1,6 milliard pour les collectivités publiques.

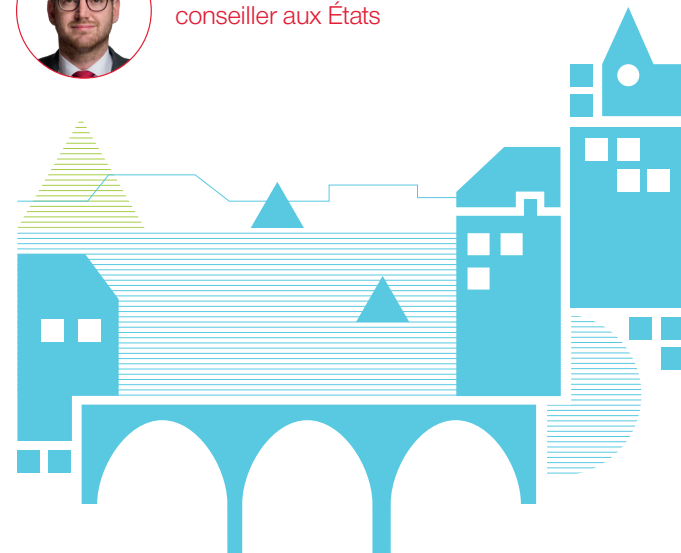
Si on supprime l'impôt, il est parfaitement logique de supprimer les déductions. C'est là où le bât blesse particulièrement. Des jeunes qui accèdent à la propriété déduisent souvent plus par l'intérêt de la dette que le montant imputé comme valeur locative. Ils se retrouveraient donc dans une situation moins favorable ; ce serait l'inverse pour une personne riche qui a beaucoup amorti un grand bien.

Si on supprime les déductions pour l'entretien, les propriétaires n'auront plus d'incitatif fiscal à rénover leur bien, notamment pour le rendre plus écologique, d'où un risque majeur que le parc immobilier se trouve en moins bon état et plus polluant. Sans déduction, certains propriétaires seront tentés d'embaucher des travailleurs au noir puisqu'ils n'auront plus besoin d'une facture en bonne et due forme.

L'impôt sur la valeur locative est un système juste et cohérent qui, comme tout système, produit parfois quelques injustices. Le groupe socialiste a voulu les corriger en améliorant le système. La majorité de droite a refusé, préférant détruire un système qui redistribue la richesse. Ne nous laissons pas avoir, votons massivement NON à une réforme injuste et coûteuse !



Baptiste Hurni
conseiller aux États



L'E-ID : un pas en avant pour une SUISSE NUMÉRIQUE en mains PUBLIQUES

En mars 2021, le peuple suisse rejetait une première version de l'identité électronique, confiée au secteur privé. Ce refus net rappelait qu'une identité numérique doit être un service public, garanti par l'État et placé sous le contrôle démocratique. Trois ans plus tard, un nouveau projet de loi est venu répondre à cette demande. L'e-ID sera émise et gérée par des offices fédéraux. Elle reposera ainsi sur une infrastructure publique, transparente, sécurisée et uniformisée.

L'e-ID peut être comparée à une carte d'identité électronique. Elle contiendra les informations de base comme le nom, l'âge, le numéro AVS et une photo. Grâce à elle, il sera possible de conclure un contrat de téléphonie, d'obtenir un extrait de poursuites, de signer électroniquement un document, ou encore d'ouvrir un compte bancaire.

L'e-ID rendra les démarches administratives plus simples et plus rapides. Elle renforcera également la sécurité sur Internet, en permettant une identification fiable des parties lors d'une transaction, tout en protégeant les données.

Contrairement à certaines craintes, il n'existera pas de base de données centrale où seraient stockées nos informations. Nos données personnelles restent sur notre smartphone dans un « portefeuille numérique ». Lorsqu'une vérification est nécessaire, seules les données pertinentes sont transmises. Ainsi, pour prouver sa majorité, il suffira d'envoyer la confirmation « plus de 18 ans », sans dévoiler sa date de naissance complète.

Autre aspect essentiel : l'e-ID est gratuite et facultative. Personne n'est contraint de l'utiliser, et les documents physiques restent valables. L'utilisatrice et l'utilisateur gardent le contrôle en pouvant révoquer leur e-ID à tout moment.

Le projet facilite aussi l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, par exemple. Elles pourront s'identifier depuis chez elles sans se déplacer inutilement dans une administration. Une avancée concrète pour l'inclusion.

Face à cette loi, un comité référendaire composé notamment des Jeunes UDC et des Amis de la Constitution alerte sur

les risques. Selon eux, l'e-ID ne protège pas suffisamment les données, qui pourraient un jour être exploitées par de grandes entreprises. Ils craignent également que l'identité numérique serve de levier à une surveillance généralisée ou qu'elle devienne obligatoire dans le futur.

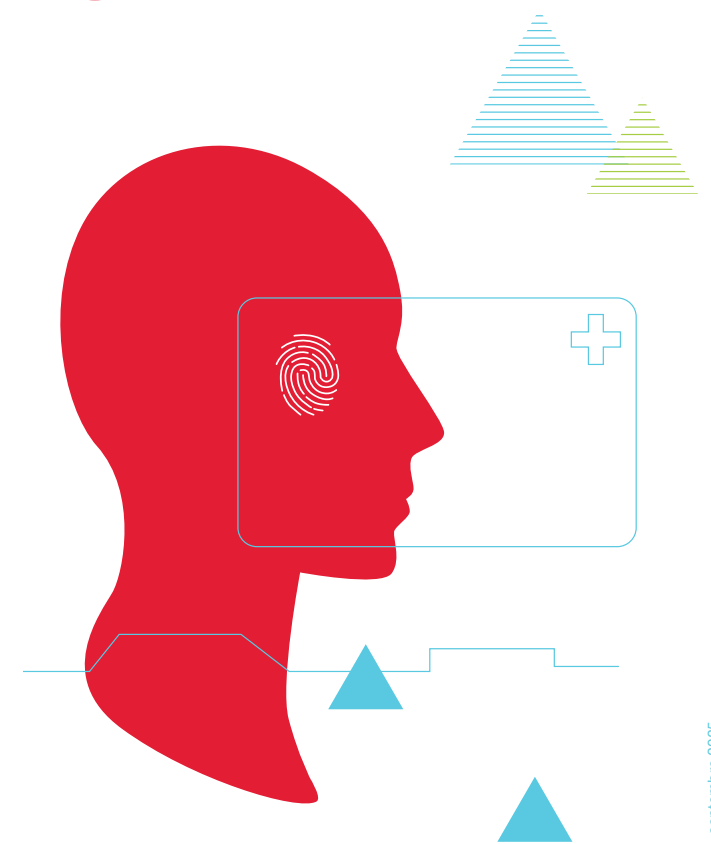
Ces préoccupations ne doivent pas être balayées d'un revers de la main. Elles rappellent que la confiance dans les outils numériques repose sur une vigilance permanente. Mais elles ne doivent pas non plus occulter les garanties intégrées à la loi actuelle, ni les bénéfices concrets qu'elle apportera à la population.

Cette loi va dans la bonne direction. Elle affirme que l'identité numérique est un service public, au même titre que les infrastructures de transport ou l'approvisionnement en eau et en énergie. Elle protège les droits des citoyennes et citoyens, tout en répondant à l'évolution du numérique dans notre quotidien.

La Suisse a tout à gagner à se doter d'une e-ID publique, sûre et transparente, et non liée à des intérêts privés. Nous devons, c'est évident, rester attentives et attentifs à son déploiement, mais ne manquons pas cette occasion de moderniser nos outils démocratiques et administratifs !



Martine Docourt
conseillère nationale



Pour des **LOYERS JUSTES**, pas des **PROFITS INJUSTES**

Lancée par l'ASLOCA, l'initiative sur les loyers veut plafonner les rendements des bailleurs et rétablir le principe du loyer basé sur les coûts. Une réponse à une crise qui touche des millions de locataires.

Une logique de profits

Dans les grandes villes de Suisse, se loger est devenu un luxe. Alors que 60 % de la population loue son logement, les loyers explosent : + 25 % d'augmentation en vingt ans, sans rapport avec l'évolution des salaires dans le même laps de temps. Aujourd'hui, des milliers de ménages doivent économiser sur d'autres besoins essentiels comme l'alimentation, la santé et les loisirs pour pouvoir payer leur loyer.

Le droit suisse (art. 269 CO) prévoit pourtant déjà que les loyers doivent être basés sur les coûts effectifs qu'ils engendrent pour leur bailleur, moyennant un rendement raisonnable pour celui-ci. Comment expliquer que cet article ne semble avoir aucun effet, au vu des prix actuels des logements ? Toute la charge de contrôle repose aujourd'hui sur les locataires. Sur les 240 000 nouveaux baux signés chaque année, moins de 0,5 % fait l'objet d'une contestation du loyer initial ; tous les autres entrent en force et ne peuvent plus faire l'objet d'une réévaluation.

Les travaux de grande ampleur, notamment les rénovations énergétiques, entraînent souvent des hausses massives de loyer, transformant des immeubles populaires peu ou pas entretenus en résidences labellisées Minergie hors de prix. Le logement, besoin humain fondamental, est devenu un « objet de rendement » comme un autre entre les mains d'acteurs financiers dont le but affiché est de maximiser les profits. En quelque vingt ans, les propriétaires individuels, majoritaires encore dans les années 2000, ont rapidement cédé la place à des investisseurs institutionnels et à leurs actionnaires (banques, assurances, SA, caisses de pension, etc.). En 2023, les sociétés immobilières détenaient 44,2 % des logements locatifs contre 31,3 % en 2000... et ce chiffre ne fait qu'augmenter.

Une initiative de justice sociale : pour un contrôle régulier et automatique des loyers

En réponse à cette crise, les partis bourgeois n'ont qu'un seul mot à la bouche. Il faut construire le plus possible, partout, et faire tomber les barrières législatives qui pourraient s'y opposer. Le logement ne peut et ne doit pourtant pas être considéré selon une logique d'offre et de demande. De la même manière qu'il faut lutter contre la spéculation alimentaire et la privatisation de nos besoins fondamentaux, il faut inverser la tendance et faire entrer dans les têtes qu'un manque de logements vacants ne devrait avoir aucune incidence sur le prix des loyers. C'est précisément ce que vise l'ASLOCA Suisse avec l'initiative populaire insérée dans ce numéro. Le texte est simple, il vise à remettre au centre du discours politique le fait que les loyers doivent être basés sur les coûts effectifs et que seul le rendement prévu par la loi peut être admissible : tout le reste est abus sur le dos des locataires. Afin que cela ne reste pas qu'un vœu pieux, il faut instaurer un contrôle étatique automatique et régulier des loyers, ce qui s'est déjà fait par le passé.

En rétablissant le lien entre loyers et coûts réels, l'initiative mettrait fin à un cercle vicieux : plus les loyers augmentent, plus les terrains se vendent cher, excluant du marché les coopératives, les particuliers et les communes. L'initiative remettrait simplement le logement à sa juste place : non pas une marchandise, mais un droit fondamental.

Julie Huguenin-Dumittan
secrétaire générale de l'ASLOCA neuchâteloise



LA MADI, LIEU de MÉMOIRE et d'ANIMATION

La Maison de l'industrie – la MADI – est une association qui se fixe pour objectif de réaliser un lieu de mémoire et d'animation au Val-de-Travers. Depuis maintenant 4 ans, elle présente au public de nombreuses activités en lien avec le savoir-faire de la région. Elle met en scène des animations qui sont l'héritage d'une compétence industrielle et artisanale propre à cette vallée. Deux points forts illustrent, parmi d'autres, son action :

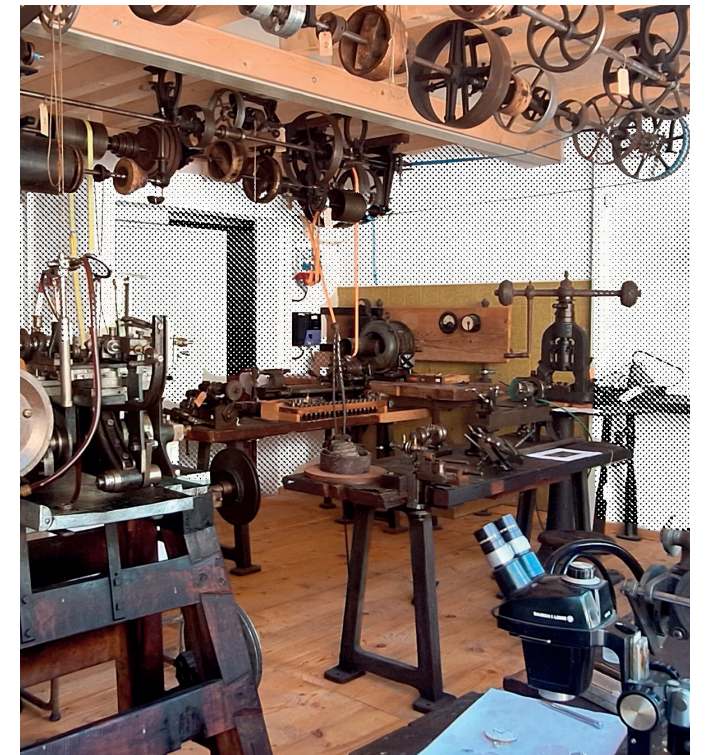
- la remise en activité d'un atelier de restauration et de production sur des machines à tricoter Dubied, ouvert au public le jeudi (site de Couvet, Moulins 2),
- le remontage d'un atelier de micromécanique et de décolletage développé au début des années 1900 par un paysan horloger de La Côte-aux-Fées (Léopold Bourquin) et qui est visitable toutes les fins de semaine (site de Noiraigue, Tilleuls 6).

Le concept développé s'appuie sur une identité forte, actuelle et historique, née de la conjonction de plusieurs paramètres :

- la région a été, par sa situation géographique, isolée mais, en même temps, ouverte sur d'autres horizons, étant située sur la liaison naturelle entre Berne et Paris ;
- historiquement destinée à des activités d'élevage et d'agriculture, sa population a su utiliser les périodes creuses pour développer son savoir-faire vers d'autres domaines (dentelle au fuseau, distillation, horlogerie, mécanique, etc.) ;
- la qualité de sa géographie physique a favorisé la mise en exploitation de différentes ressources naturelles (source de l'Areuse, forêts jardinées, asphalté, glacière de Monlési, etc.).

Le Val-de-Travers a ainsi indéniablement développé un savoir-faire dans la conception et la réalisation de systèmes de production.

Parallèlement et en complément à cet essor économique exceptionnel, la configuration géographique de la région a toujours attiré de nombreux visiteurs. Le Val-de-Travers est



devenu un lieu touristique recherché et prisé. Ces dernières années, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui y viennent chaque année pour découvrir ses sites naturels ainsi que ses activités économiques et culturelles.

Au 21^e siècle, la société a fondamentalement changé. Les transformations dans l'industrie et les communications, avec l'arrivée de l'intelligence artificielle, ont largement contribué au développement des richesses mais en mettant à mal les liens sociaux traditionnels, souvent remplacés par des systèmes virtuels (Internet). Par opposition à cette carence communautaire, on assiste à la remise au goût du jour de certains principes développés dans les années 1980 comme ceux de troisième lieu (lien social) ou de la science liée à l'étude des milieux (mésologie).

Sur la base de ces constats et en prenant en compte la particularité du Val-de-Travers, la MADI, en collaboration avec plusieurs partenaires régionaux, s'est donné la mission de rechercher les voies et moyens pour relever ce défi :

- développer une vision intégrant les nouvelles tendances en matière d'échanges culturels, sociaux et de mémoire, pouvant ainsi participer activement au (re)développement touristique, économique et communautaire de la région.

Pour le canton de Neuchâtel mais également pour le tourisme, la présence d'un nouveau lieu culturel et d'échanges au Val-de-Travers complétera les structures existantes, deviendra un outil de promotion et apportera à la population, aux industriels et aux pouvoirs publics une traçabilité des parcours de vie qui ont fait et font encore la force de cette vallée.



Daniel Huguenin-Dumittan
président de l'association

La PLANIFICATION HOSPITALIÈRE avance, mais GODOT reste ATTENDU



Bonne nouvelle : en veille depuis plusieurs années, la mise à jour de la planification hospitalière cantonale a avancé d'une case lors de la dernière session du Grand Conseil. Celui-ci, quasi unanime (une abstention), a adopté les modifications proposées par le Conseil d'État et la commission santé à la loi de santé, qui ancrent dans cette dernière les conditions d'accès à la liste hospitalière¹ et les obligations posées aux institutions qui s'y trouveront.

Il s'agit là de la deuxième étape d'un processus qui en compte trois ; la première a été franchie en 2021 avec l'acceptation, par le Grand Conseil, de l'évaluation des besoins en soins hospitaliers stationnaires de la population. Le Conseil d'État et le service cantonal de la santé publique peuvent désormais s'atteler à terminer le travail, en établissant la liste hospitalière cantonale elle-même par l'attribution de mandats de prestations.

Tout cela semble technique ? Ça l'est. La planification hospitalière s'inscrit dans un cadre très strict, borné par la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et la jurisprudence, qui compte notamment l'arrêt de 2021 du Tribunal administratif fédéral à l'encontre du canton (lequel, pour faire court, concluait que Neuchâtel ne peut pas faire figurer, dans les conditions-cadres d'accès à sa liste, le respect des conditions de travail prévues par la CCT Santé 21). La marge de manœuvre politique est faible, inversement proportionnelle au risque de recours de la part des prestataires ou des assureurs.

Le dossier n'a pas fini d'occuper mon département, illustrant s'il le fallait encore la lourdeur administrative qui pèse sur le secteur de la santé, que dénoncent régulièrement les prestataires de soins et à laquelle n'échappent donc pas les autorités sanitaires cantonales. Entre les autorisations à délivrer, la mise à jour des dispositions législatives et réglementaires, les procédures judiciaires (contre l'État ou initiées par lui) ou les tarifs à valider, le boulot ne manque pas.

Rien d'étonnant toutefois. Pour reprendre les mots, percutants et justes, de mon prédécesseur, le système de santé suisse, qui attribue aux cantons la responsabilité de la santé alors même que tout est régi par la LAMal,

« n'est actuellement ni gouverné, ni gouvernable »². Le poids démesuré pris par l'administratif et par les tâches avant tout exécutives pour les cantons en est une des conséquences.

En attendant une réforme en profondeur et l'élaboration d'une loi de santé fédérale, que l'on ne voit pas davantage poindre que Godot³, il est bon de se réjouir de l'avancement des dossiers – ainsi de la deuxième étape de la planification hospitalière – et de chercher, dans cette mécanique si complexe, à desserrer de petits boulons sans nuire à la qualité des soins. À l'ordre du jour du Grand Conseil se trouvait ainsi un rapport (non traité) proposant des allègements administratifs dans la levée du secret professionnel et la formation postgrade, favorables à l'État et aux institutions.

Cela ne fera pas venir Godot plus vite, mais c'est déjà ça.



Frédéric Mairy
conseiller d'État

¹ La liste hospitalière répertorie les hôpitaux au bénéfice d'un mandat de prestations octroyé par le canton concerné. La liste neuchâteloise, valable depuis 2016, se trouve ici : bit.ly/359-liste2016-22.

² Interview dans *Le Temps* du 5 février 2023, bit.ly/359-interview.

³ On relèvera toutefois avec satisfaction que parmi les six mesures proposées par l'Assemblée citoyenne 2025, l'introduction d'une loi nationale sur la santé tient une place de choix.

BRÈVES du GRAND CONSEIL – juin et septembre

La nouvelle députation socialiste prend ses marques au parlement. Avec un menu chargé pour les deux premières sessions de la législature, dont voici quelques reflets. (Les plus passionné-es trouveront les archives filmées sur ne.ch.)

Soins hospitaliers : la technique législative au service des conditions de travail

En définissant les critères d'accès à la liste hospitalière, le Grand Conseil détermine les obligations faites aux institutions qui s'y trouveront, notamment en matière de conditions de travail. Notre marge de manœuvre est ténue : en 2021, le Tribunal fédéral a considéré trop contraignantes les conditions fixées par le canton. Avec notre ministre Frédéric Mairy très inspiré en chef d'orchestre, la session de septembre a validé un outil dont la mise en œuvre permettra de s'inspirer sur de nombreux points de la CCT Santé 21. Le PS s'est ainsi engagé dans le sens de la volonté exprimée par la population neuchâteloise lors de la votation de 2017.

Féminicides, infanticides, plus jamais ça !

Suite au triple meurtre du 19 août à Corcelles, le groupe socialiste et ses alliés, par la voix de la députée Nathalie Ljuslin, ont interpellé le gouvernement sur sa stratégie de lutte contre les féminicides. Notre conseillère d'État Florence Nater a réaffirmé l'engagement total de l'exécutif. Nous soumettrons prochainement au Grand Conseil des propositions complémentaires visant à renforcer la lutte contre les violences domestiques et de genre.



Antoine de Montmollin
président du groupe

Alors qu'à Gaza on meurt de faim sous les bombes...

...une minorité de député-es fait échouer la résolution interpartis qui aurait permis à Neuchâtel de se joindre à un appel pour un cessez-le-feu. En écoutant certains propos au centre et à droite, on désespère, on s'indigne et on se dit que l'histoire jugera durement ces débats.

Plusieurs poires pour la soif

Les comptes 2024 présentent un excédent de revenus de 56 millions de francs. Avec les quelque 53 millions attribués aux réserves (déjà bien remplies voire pleines), on constate un bénéfice « réel » de près de 110 millions. Notre groupe se battra pour que ces moyens soient utilisés pour soutenir celles et ceux qui en ont besoin.

Le PS à l'initiative pour préserver l'emploi

La hausse des droits de douane menace 5 % des emplois à Neuchâtel. Le PS a fédéré l'ensemble des groupes autour d'une recommandation demandant de tout mettre en œuvre pour préserver l'emploi et le tissu économique face à ce choc. RHT, aides ponctuelles, prêts sans intérêts, aides à trouver de nouveaux marchés pour les entreprises... au Conseil d'État d'agir et de solliciter les moyens nécessaires auprès du Grand Conseil.





JEAN-PIERRE GHELFI

D'abord, il y a les racines.

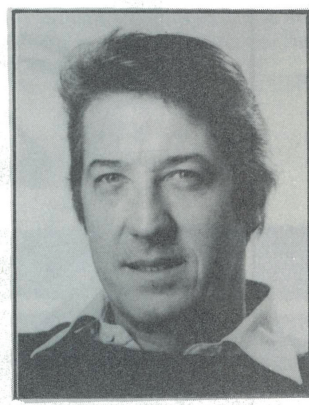
Celles de Jean-Pierre s'ancrent dans une terre industrielle, celle du vallon de Saint-Imier, où il naît en 1941. Une terre où le quotidien des familles est rythmé par la conjoncture et les relations de travail.

Puis vient la croissance du tronc sur lequel reposeront les futures branches.

C'est le temps de la formation. Jean-Pierre obtient sa licence en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel. C'est aussi celui des premiers engagements (vice-présidence de l'Union nationale des étudiants de Suisse et présidence de la Fédération des étudiants de l'Université de Neuchâtel).

Quant aux ramifications, elles vont se démultiplier autour de branches maitresses que seront la politique, l'économie, la culture, l'amitié, la liberté.

Jean-Pierre sera ainsi, et dans le désordre (qu'il n'aimait pas !): secrétaire du Groupe socialiste aux Chambres fédérales, conseiller général puis conseiller communal en ville de Neuchâtel, vice-président du PSS, député au Grand Conseil et président du groupe socialiste, président de la section de Neuchâtel, économiste à la FTMH (future UNIA), rédacteur régulier dans *La Lutte syndicale* (devenue *L'Événement syndical*) et dans *Domaine public*, auteur de nombreux articles et ouvrages par exemple sur le secret bancaire, le défi de la microélectronique, l'innovation sociale et le développement des nouvelles technologies, membre du Conseil d'administration de la BCN et président de celui-ci, vice-président de la Commission fédérale des banques (devenue FINMA), membre du conseil d'administration et président de prévoyance.ne (Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel), cofondateur du Centre culturel neuchâtelois et président de son Conseil de fondation, membre du Conseil de l'Université et président de celui-ci;



et, entre autres, bricoleur tout terrain, cinéphile abonné au NIFFF, chef 3 étoiles pour ses invité-es, marcheur résistant, manifestant courageux, fumeur polyvalent, acheteur attiré Migros, championneur volontaire, amoureux de Venise et de Paris, bouliste exigeant, addict à la crème Budwig;

et compagnon de Raymonde, père de Laure, Camille et Arnaud et beau-père de Nando, et grand-père.

C'est donc un grand et bel arbre qui est mort ce printemps, un arbre dont le volume, la générosité et le rayonnement de la couronne justifiaient aussi pleinement le surnom de « roi ».



Jean Studer
ancien conseiller d'État

P.-S. Je remercie Nicolas Rousseau pour ses références biographiques.

PIERRE DUBOIS

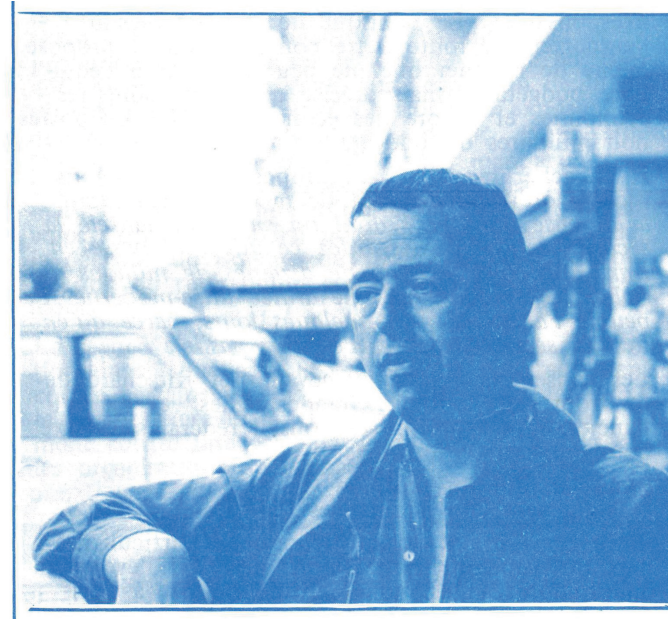
Synthèse de l'hommage rendu à Pierre Dubois lors de ses obsèques, le 13 juin¹

« Quoi de neuf ? » !

Beaucoup d'entre nous entendons encore cette interpellation sortir de la bouche de Pierre Dubois, façon chaleureuse d'aborder ses interlocuteurs et d'établir d'emblée un rapport amical.

Quoi de neuf ? ...si ce n'est qu'en juin, Neuchâtel a perdu l'un de ses personnages publics les plus marquants de ce dernier demi-siècle, l'un des plus populaires, les plus accessibles et les plus attachants aussi.

Durant son mandat de 17 ans, Pierre Dubois a mené de multiples réformes, avec originalité et audace, avec conviction aussi, dans un climat de dialogue et de concertation avec ses partenaires, qu'ils soient opposants ou favorables à ses projets.



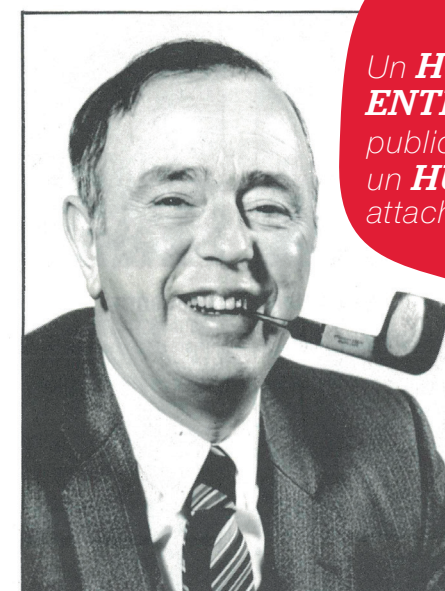
Je pense comme beaucoup à la mise en place et au développement de la promotion économique. Après les crises horlogère et pétrolière, il fallait redonner espérance et perspectives aux Neuchâtelois-es; et pour cela susciter de la part des entreprises l'investissement, l'innovation et la création d'emplois. De nouvelles activités ont vu le jour et les méthodes de production ont été modernisées dans bien des PME. Le modèle a depuis lors inspiré d'autres cantons.

Je pense aussi à la politique de l'emploi, à la réforme de la médecine du travail, à la création du service de l'emploi et des ORP, au développement des mesures de crise; il s'agissait d'entretenir l'espoir et l'activité des chômeurs et d'offrir une rampe de lancement aux jeunes diplômés. Je ne peux oublier non plus le soutien et le dialogue nourri avec les associations de défense des chômeurs; ou avec l'association Job Service, démarche symbolique de la confiance que Pierre Dubois a toujours placée dans la jeunesse. Citons encore la création de la fonction de délégué aux étrangers, autre domaine où les initiatives originales de notre canton ont fait école ailleurs en Suisse.

En transformant l'école cantonale d'agriculture, Pierre Dubois a donné naissance à Evologia, pour y valoriser les métiers de la terre et constituer un lieu phare au Val-de-Ruz, dédié à la formation, à la réinsertion et à la création culturelle. Il a encore réformé de façon courageuse l'organisation du tourisme, préparant le canton au défi de l'exposition nationale et donnant naissance à une nouvelle dynamique pour ce que l'on peinait alors à considérer comme un secteur de l'économie neuchâteloise.

Je pourrais évoquer encore la constitution de l'office AI, l'équipement des maisons d'enfants, la modernisation du registre foncier et des mensurations cadastrales ou la privatisation des activités industrielles de l'Observatoire cantonal; sans compter la gestion de crises significatives comme la faillite Dubied ou la fin des activités de La Neuchâteloise Assurances, qui ont marqué notre canton.

Au-delà de ses initiatives réformatrices, ce sont les qualités



Un **HOMME D'ÉTAT**,
ENTREPRENEUR
public, **RÉFORMATEUR**,
un **HUMANISTE**
attachant

humaines de Pierre Dubois qu'il faut rappeler: un esprit joyeux, libre et indépendant. Mais aussi un interlocuteur crédible, respectueux et respecté, écouté et apprécié dans tous les domaines dans et pour lesquels il a été actif. Homme attachant, attaché à la vie et aux Hommes, à son canton, observateur espiègle de nos petits travers et des siens, critique avisé et décalé de nos prétentions, souvent caustique mais jamais cynique et dont la critique n'enlevait rien à la bienveillance à l'égard de ceux qu'elle visait, Pierre Dubois était un peu le Jacques Tati ou le M. Hulot du canton de Neuchâtel.

Alors, pour conclure, je ne résiste pas à évoquer Georges Brassens, auquel il se référait si souvent: « Et si je ne suis pas normal, c'est que je n'en ai pas envie, car les normaux sont trop nombreux, laissons-les se comprendre entre eux. »

Merci Pierre! Et bon voyage!



Laurent Kurth
ancien conseiller d'État

¹ Le texte intégral est disponible ici : bit.ly/Hommage_P-Dubois.



Photo: David Marchon

Le Point n° 359 - septembre 2025



Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

AGENDA

Vous souhaitez adhérer au
PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS
ou recevoir **LE POINT**?

Contactez-nous :

Éditeur

Parti socialiste neuchâtelois

Avenue de la Gare 3 – 2000 Neuchâtel

032 721 11 80

secretariat@psn.ch

www.psn.ch

Impressum

Bulletin adressé aux abonné-es et entités intéressées aux activités du PSN

Rédaction en chef - Raphaël Girardin

Graphisme et illustration - Nathan Jucker

Relecture - Johanne Lebel Calame

Impression - Imprimerie de l'Ouest SA

Parution 5 fois par an | Abonnement annuel - 30 francs

Abonnement de soutien - 50 francs

IBAN : CH92 0900 0000 2000 3004 7

25 septembre 19 h 30	Séance de préparation Grand Conseil
28 septembre	Votations fédérales
23 octobre 19 h 30	Séance de préparation Grand Conseil
30 octobre 19 h 30	Séance de préparation Grand Conseil
20 novembre 19 h 30	Séance de préparation Grand Conseil
21 novembre	Congrès cantonal

► Votre agenda en ligne sur
www.psn.ch

P.P.
2000 Neuchâtel



le point
psn.ch/le-point

